

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**
**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Arrêté n° 1095 du 06 OCT. 2021

**Fixant le programme pédagogique de la 1^{ère} année classe préparatoire
intégrée de l'école nationale supérieure en intelligence artificielle**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur,

Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

- Vu le décret présidentiel n° 21-323 du 13 Moharram 1443 correspondant au 22 août 2021 portant création d'une école nationale supérieure en intelligence artificielle.

- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

- Vu le décret exécutif n°13-306 du 24 Chaoual 1434 correspondant au 31 Août 2013, portant organisation de stages pratiques et en milieu professionnel à l'intention des étudiants.

- Vu le Procès-verbal de la réunion du comité pédagogique national des écoles supérieures CPNE - domaine Mathématiques et Informatique, du 06 octobre 2021.

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté a pour objet de fixer le programme pédagogique de la première année classe préparatoire intégrée de l'école nationale supérieure en intelligence artificielle, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Directeur de l'école nationale supérieure en intelligence artificielle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel de l'Enseignement Supérieur.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

